



BOURSES DES LYCEES

IMPORTANT : la procédure d'attribution des bourses est modifiée à la rentrée.

Une procédure annuelle : désormais, la demande est à renouveler tous les ans, soit en ligne, soit auprès du secrétariat de gestion.

Une procédure simplifiée : Si vous acceptez l'examen automatique de vos droits, il n'y a plus de documents à fournir, le service des bourses se mettra directement en lien avec le centre des impôts (DGFiP). Si vous refusez cet examen automatique, il sera encore possible d'établir un dossier papier du 1^{er} septembre au 10 octobre 2024, à retirer au secrétariat de gestion.

Merci de cocher la démarche souhaitée :

Je choisis de me connecter directement sur le Téléservice « Educonnect » pour calculer mes droits au lien suivant : <https://educonnect.education.gouv.fr/> (avec mes identifiants Educonnet ou France Connect)

Je remplis le formulaire ci-dessous pour que le service de gestion valide l'examen de mes droits.

Je souhaite remplir un dossier papier à la rentrée.

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : ___/___/___ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ___ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : ___/___/___ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ___ Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
 (3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ___/___/___

Signature :

FONDS SOCIAL

Le fonds social est une aide ponctuelle attribuée sur dossier par le lycée pour les dépenses de scolarité (Demi-pension, transport, voyage). Cette aide est attribuée lors d'une commission trimestrielle.

Je ne suis pas intéressé(e)

Je souhaite qu'un dossier soit remis à mon enfant à la rentrée



Récapitulatif des aides financières possibles :

- **Equitable** : une aide de ma Région pour avoir un tarif réduit du repas à la demi-pension, calculée sur le quotient familial ou la caleulette de la Région

- **La bourse nationale** : une aide de l'Etat calculée sur vos impôts

- **Le fonds social** : une aide du lycée attribuée sur dossier lors d'une commission.

Pour plus d'information, nous contacter :

SERVICE DE GESTION	
Par téléphone :	01.34.35.14.14
Par mail :	Int.0951937p@ac-versailles.fr
Par ENT :	COURMONT Sabine (secrétaire générale / gestionnaire) HUYNH Thuc Linh (secrétaire)